



**Proposition de cotisations 2017  
à l'ADF, l'ASERDEL et à l'IFET**

**Rapport n° CP/2017/122**

**Service gestionnaire :**

A620 - Direction des services de l'Assemblée

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'adhésion du Département à l'Assemblée des Départements de France (ADF), à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) et à l'Institut pour la Formation des Elus Territoriaux (IFET) pour l'année 2017, et du versement des cotisations correspondantes

Au vu de la délégation consentie à cet effet à la Commission Permanente par délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 (n° CD/2015/6), il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'adhésion aux associations pour 2017 et du versement des cotisations suivantes :

**I. Adhésion 2017 à l'ADF**

Le Département est adhérent depuis de nombreuses années à l'Assemblée des Départements de France (ADF). Cet organisme qui regroupe les élus des Départements permet un travail en réseau, assure une veille juridique, participe à l'élaboration et l'évolution des textes législatifs.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de renouveler l'adhésion de la collectivité pour l'année 2017.

La cotisation du Département du Bas-Rhin s'élèverait à 86 799,57 € soit 0,078 € par habitant, valeur inchangée depuis 2010.

**II. Adhésion 2017 à l'ASERDEL**

Le Département adhère également à l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL). L'association, à la disposition des Départements, permet à leurs principaux collaborateurs, notamment de la Direction générale, de disposer d'un espace de partage d'expériences, de stratégies et d'outils utiles à l'exercice de leurs responsabilités et de dialogue avec les autres Institutions notamment l'Etat.

La cotisation pour l'année 2017 serait de 17 000 euros.

**III. Adhésion 2017 à l'IFET**

Dans le cadre des orientations qui ont été définies lors de la session plénière du Conseil Départemental du 8 décembre 2016 au titre de la formation des membres de l'Assemblée départementale, il a été décidé de renouveler pour 2017 l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris, eu égard à l'intérêt des formations qui y sont dispensées en faveur des Conseillers départementaux.

Les modalités d'adhésion de la collectivité se traduiraient d'une part par le versement d'une cotisation annuelle forfaitaire d'un montant de 3 100 €, d'autre part par l'organisation d'une journée de formation en intra à Strasbourg, sur une thématique restant à finaliser, pour un montant de 3 000 €.

De plus, cette adhésion institutionnelle permettrait d'obtenir un tarif préférentiel lors de l'inscription individuelle de Conseillers départementaux du Bas-Rhin aux sessions de formation et journées d'étude proposées par l'IFET tout au long de l'année.

Les dépenses correspondantes seraient prélevées sur les lignes de crédit suivantes :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15028	011-6281-021	86 800,00 €	86 800,00 €	86 799,57 €
25795	011-6281-021	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
32034	011-6281-021	3 100,00 €	3 100,00 €	3 100,00 €
1253	65-6535-021	15 000,00 €	14 802,00 €	3 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de l'adhésion du Département du Bas-Rhin pour 2017, ainsi que du versement des cotisations correspondantes aux organismes suivants :*

*- Assemblée des Départements de France (ADF): 86 799,57 € ;*

*- Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL) : 17 000 euros.*

*Elle approuve en outre le renouvellement de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Institut pour la formation des élus territoriaux (IFET) à Paris pour l'exercice 2017 et à ce titre :*

*- décide de verser à l'IFET une cotisation forfaitaire d'un montant de 3 100 € pour l'année 2017 ;*

*- décide d'engager un montant de 3 000 € en vue de la réalisation par l'IFET d'une journée de formation en intra à Strasbourg, sur une thématique restant à finaliser.*

Strasbourg, le 03/03/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FB' or similar, written in a cursive style.

Frédéric BIERRY